



Centre
d'Enseignement
des Soins
d'Urgence
21

FFORGSU - J 10

Principes d'organisation sanitaire en situation exceptionnelle

Une situation sanitaire exceptionnelle, s'entend comme la survenue :

- d'un évènement **émergent, inhabituel et/ou méconnu**
- qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes, au regard de son **ampleur**, de sa **gravité** (en terme notamment d'impact sur la santé des populations, ou de fonctionnement du système de santé) ou de son caractère médiatique (avéré ou potentiel) et pouvant aller jusqu'à la crise.

INSTRUCTION N° DGS/DUS/CORRUSS2013/274 du 27 juin 2013

relative à l'organisation territoriale de la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

**A partir de vos connaissances, en 3 groupes,
élaborez 3 cartes conceptuelles sur les thèmes
suivants :**

- l'organisation des secours en France
- le dispositif ORSEC
- le schéma ORSAN

En 30 minutes

Plans nationaux

(Pandémie grippale, NRBC, Crise nucléaire, canicule,...)

Dispositif ORSEC

ORSEC zonal

Dispositions générales et spécifiques

Effet à obtenir

Déclinaison zonale des plans nationaux

Plan Zonal de Mobilisation

Niveau zonal

Niveau régional

ORSEC départemental

Dispositions générales et spécifiques

Déclinaison départementale des plans nationaux

Effet à obtenir

Plan Blanc Elargi

ORSEC ...

ORSEC NOVI

Distribution de PS

Evacuation des ES /EMS

Vaccination en centres dédiés

Niveau départemental

POI

Niveau opérateurs

Schéma ORSAN

Préparation du système de santé

ORSAN
AMAVI

ORSAN
Epi-Vac

ORSAN
CLIM

ORSAN
Bio

ORSAN
NRC

Aide Médicale Urgente

Plan bleu

Plan blanc

Invariants

La définition :

- Organisent la **mobilisation**, la **mise en œuvre** et la **coordination des actions** de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations.
- Organisation **globale, progressive, modulaire** de la gestion des évènements et adaptée à la **nature, l'ampleur** et **l'évolution** de l'événement.
- Organisation **générale** qui peut être complétée par des **dispositions spécifiques** pour faire face aux **conséquences prévisibles** de chacun des **risques et menaces recensés**.

La doctrine :

- **Recensement et analyse préalable des risques ainsi que les conséquences des menaces** de toute nature.

- **Dispositif opérationnel** (qui répond à cette analyse) **avec des dispositions générales et spécifiques** définissant une organisation unique de gestion d'un événement majeur avec une réponse graduée selon les circonstances grâce :
 - Niveau permanent de veille
 - Niveau de suivi des événements traités pour les réponses courantes
 - Niveau successifs de mobilisation et de montée en puissance du dispositif pour appuyer les acteurs sur le terrain

- **Préparation, exercice, entraînement**, des personnes publiques ou privées à leur mission

Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile abrogé par décret décembre 2014

- **ORSEC** est l'**O**rganisation de la **R**éponse de la **S**écurité **C**ivile aux SSE
- **Organisation pyramidale** dont les acteurs sont :

Le préfet quel que soit le type de situation, dans le département, il prend la **Direction des Opérations de Secours D.O.S.** et réunit toujours ces 3 acteurs au **C.O.D** (ex PC fixe préfecture)

- **service d'incendie et de secours**
- **services sanitaires et sociaux (ARS/SAMU)**
- **services de police et de gendarmerie**

Complétés si besoin par :

- **conseil Général, services de l'équipement, délégué militaire départemental, Exploitants (EDF, Entreprises,...), associations agréées de sécurité civiles...**

DISPOSITIONS GENERALES :

L'ensemble des dispositions générales du dispositif opérationnel ORSEC constitue la « boîte à outils opérationnels » sur laquelle la Préfecture doit s'appuyer en fonction des circonstances mais **ses missions de base communes** sont :

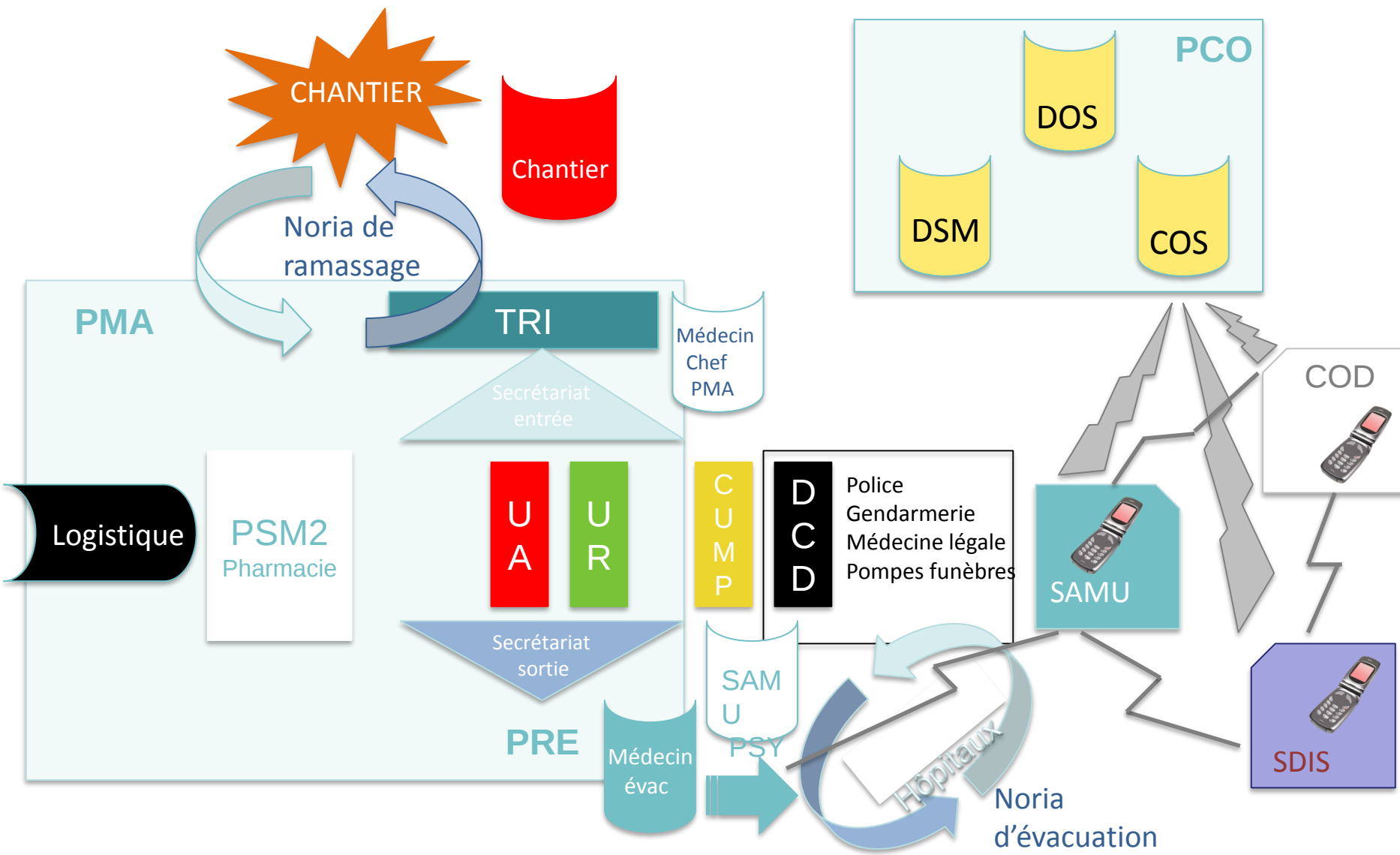
- **l'organisation des acteurs publics ou privés** concourant à la protection générale des populations (fiche contact),
- **le commandement** COD et PCO
- **la communication de crise**
- **l'alerte et l'information des populations, des élus,**
- **la veille, l'alerte en toutes circonstances des acteurs du dispositif**
- **le secours à de nombreuses victimes**
- **l'évacuation des populations**
- **l'hébergement, le ravitaillement, le soutien et le réconfort des populations sinistrées**

Les **différentes dispositions** ORSEC seront identifiées par l'acronyme ORSEC suivi du nom du risque traité :

- **ORSEC NOVI** (nombreuses victimes ex plan rouge)
- ORSEC inondation
- ORSEC hébergement
- ORSEC eau potable
- ORSEC cyclone
- ORSEC matières dangereuse
- ORSEC climatique
- ORSEC menace terroriste -> déclinaison du plan
gouvernemental NRBCE
- ORSEC hydrocarbures
- Etc ...

Dispositif ORSEC

NOVI



Dispositif ORSEC

Dispositions Spécifiques : « réponse opérationnelle propre des acteurs »

Acteur	Réponse opérationnelle propre
Site SEVESO II seuil haut	Plan d'opération interne (POI)
Installation nucléaire	Plan d'urgence interne (PUI)
Opérateur ferroviaire, exploitant de tunnel routier	Plan d'intervention et de sécurité (PIS)
Exploitant d'oléoduc ou gazoduc	Plan de surveillance et d'intervention (PSI)
Maison de retraite	Plan bleu
Etablissement d'enseignement	Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
Musée...	Plan de sauvegarde des biens culturels
SDIS	Règlement opérationnel (RO) ; plan d'établissements répertoriés (ETARE)
Hôpital, professions de santé	Plan blanc

Schéma ORSAN

Changement de paradigme :

- Passage d'une planification basée sur le **recensement des moyens**
 - à un dispositif de réponse centré sur des **effets à obtenir** émis par le préfet auprès de l'ARS
- basé sur un dispositif d'**Organisation de la Réponse** du système de **Santé** en SSE
- dispositif intégré **de préparation** qui a vocation à adapter le parcours de soins des patients et à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse monter en puissance lors de tout type d'évènements

Schéma ORSAN

Le dispositif ORSAN comprend 3 volets :

1. Un schéma de planification ou schéma ORSAN

Définit les parcours de soins

Coordonne les acteurs

2. Des moyens de réponse

Stratégiques : stock de l'EPRUS, réserve sanitaire

Tactiques (PSM1 et 2), ressources rares (ECMO)

3. Une formation professionnelle spécifique

Schéma ORSAN

Le dispositif ORSAN est :

- déclenché par l'ARS
- mis à disposition du préfet
- élaboré par les ARSZ et les ESR